



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Maisons-Alfort, le 17 janvier 2008

## AVIS

### de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur la réévaluation du niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire à la suite de l'identification d'un foyer d'IAHP à virus H5N1 dans l'avifaune sauvage au Royaume-Uni

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

#### Rappel de la saisine

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 11 janvier 2008, par la Direction générale de l'alimentation (DGAI) pour évaluer, d'une part, le niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire à la suite de l'identification d'un foyer d'IAHP à virus H5N1 dans l'avifaune sauvage au Royaume-Uni et pour évaluer, d'autre part, un projet d'arrêté relatif aux niveaux de risque épizootique en raison de l'infection de la faune sauvage par un virus de l'influenza aviaire à caractère hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les oiseaux détenus en captivité.

#### Avis du groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire »

Les membres mobilisables du groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire » (GECU IA), nommé par décision du 22 août 2005, modifiée les 3 et 7 mars 2006 et le 16 novembre 2007, se sont réunis en urgence à l'Afssa et par moyens télématiques, le 14 et le 16 janvier 2008.

Le second point de la demande d'avis, à savoir l'évaluation d'un projet d'arrêté, a été traité distinctement et fera l'objet d'un avis spécifique ultérieur (avis 2008-SA-0009) qui sera rendu avant le 22 janvier 2008.

S'agissant de la réévaluation du niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire, le GECU IA a formulé l'avis suivant :

#### « Contexte et questions posées »

*Depuis le mois de novembre 2007, des foyers domestiques d'influenza aviaire à virus H5N1 HP ont été notifiés dans quatre pays européens. Au Royaume-Uni, deux foyers domestiques ont été identifiés dans le Suffolk, dans des élevages industriels de volailles, le 13 et le 19 novembre. En Roumanie, un foyer domestique a été détecté, le 28 novembre, dans un élevage de volailles de basse-cour. En Pologne, dix foyers ont été identifiés chez des oiseaux captifs entre le 1<sup>er</sup> et le 23 décembre, dont l'un sur des oiseaux sauvages détenus dans un centre de soins. En Allemagne, trois foyers domestiques ont été notifiés, dans des élevages de basse-cour, le 14, le 21 et le 25 décembre. Les investigations conduites au Royaume-Uni, en Roumanie et en Pologne ont conclu à une origine des foyers index de ces pays plutôt liée à l'avifaune sauvage, sans que la preuve d'une circulation virale dans l'avifaune sauvage soit apportée.*

*Le 10 janvier 2008, l'infection de trois cygnes tuberculés sauvages par le virus H5N1 HP a été confirmée au Royaume-Uni. Ces oiseaux appartenaient à une réserve naturelle du Dorset, la réserve d'Abbotsbury, comptant environ 800 cygnes tuberculés sédentaires. Les trois cygnes infectés ont été trouvés respectivement le 27 décembre, le 31 décembre 2007 et le 4 janvier 2008. L'un d'entre eux était mort, les deux autres étaient vivants mais ont été euthanasiés en raison de blessures. Un quatrième cygne infecté a été identifié dans cette*

réserve, le 16 janvier 2007. Il s'agit des premiers cas d'influenza aviaire à virus H5N1 HP notifiés dans l'avifaune sauvage européenne depuis le mois d'août 2007.

En France, le niveau de risque épizootique influenza a été augmenté, le 10 janvier 2008, au niveau « modéré » sur l'ensemble du territoire.

L'Afssa a émis un avis proposant une approche régionale du niveau de risque épizootique influenza à la suite de l'identification d'un foyer d'influenza aviaire à virus H5N1 HP dans l'avifaune sauvage française (avis 2007-SA-0329, en date du 19 novembre 2007). Cet avis fait reposer la possibilité de mise en œuvre d'une approche régionale du niveau de risque influenza sur le nombre de foyers identifiés dans l'avifaune sauvage et sur l'évaluation du risque de diffusion de chaque foyer. Des critères d'aide à l'évaluation du risque de diffusion d'un foyer d'IAHP à virus H5N1 survenant dans l'avifaune sauvage en France et de son évolution dans le temps ont été proposés.

La présente expertise vise à évaluer la possibilité de régionaliser le niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire en France, avec un niveau « modéré » dans les zones proches de l'Angleterre susceptibles d'être affectées par des mouvements d'oiseaux non migratoires et un niveau « faible » sur le territoire métropolitain avec dérogation autorisant le transport d'appelants pour la chasse au gibier d'eau.

### **Méthode d'expertise**

À la suite des réunions du 14 et du 16 janvier 2008, la cellule d'urgence du GECU IA a élaboré un projet d'avis qui a été discuté et validé par les membres mobilisables du GECU IA par moyens télématiques, le 17 janvier 2008.

L'expertise a été conduite en prenant en compte les documents suivants :

- l'arrêté du 5 février 2007 relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de la faune sauvage par un virus Influenza aviaire à caractère hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les oiseaux détenus en captivité ;
- l'avis 2007-SA-0329 du 19 novembre 2007 de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la régionalisation du niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire hautement pathogène dans l'avifaune sauvage ;
- la lettre du demandeur en date du 11 janvier 2008 et ses annexes ;
- les éléments disponibles sur la situation internationale de l'épizootie à virus H5N1 HP au 16 janvier 2008.

### **Argumentaire**

#### **1. Applicabilité du principe de régionalisation développé dans l'avis 2007-SA-0329 à la réévaluation du niveau de risque épizootique influenza en France à la suite de l'identification d'un foyer d'IAHP à virus H5N1 au Royaume-Uni**

De façon générale, le GECU IA estime que les principes développés dans l'avis de l'Afssa 2007-SA-0329 à la suite de l'identification de foyer(s) d'influenza aviaire à virus H5N1 HP dans l'avifaune sauvage en France peuvent être appliqués lors de l'identification de foyer(s) d'influenza aviaire à virus H5N1 HP dans l'avifaune sauvage d'un ou plusieurs pays voisin(s) de la France. Le GECU IA souligne cependant que lorsque le/les foyer(s) survien(nen)t à l'étranger, une moins bonne connaissance de la situation épidémiologique et du contexte local peuvent gêner l'évaluation du risque de diffusion.

Les souches d'Influenzavirus isolées au Royaume-Uni (dans les foyers domestiques survenus en novembre et chez les cygnes de la réserve d'Abbotsbury), en Allemagne, en Roumanie et en Pologne présentent une similitude phylogénique élevée entre elles ainsi qu'avec les souches isolées au cours de l'été 2007 en République Tchèque, en Allemagne et en France. Les

informations communiquées par le Department for environment food and rural affairs (Defra) indiquent que la souche isolée chez les cygnes de la réserve d'Abbotsbury est plus proche de la souche isolée en République Tchèque, en Roumanie et en Pologne que de la souche isolée en novembre, dans le foyer domestique du Suffolk.

Ces éléments attestent de l'existence d'un lien épidémiologique entre les foyers d'IAHP à virus H5N1 survenant en Europe depuis juin 2007. En l'état actuel des connaissances, la nature exacte de ce lien n'est pas documentée.

Par conséquent, le GECU IA souligne que la réévaluation du niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire en France ne saurait reposer sur la seule évaluation de la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène au Royaume-Uni mais elle s'inscrit dans un contexte plus général de survenue de foyers d'influenza aviaire à virus H5N1 HP dans plusieurs pays européens.

## **2. Evaluation de la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène en Europe Centrale et en Europe de l'Est**

S'agissant de la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène en Europe Centrale et en Europe de l'Est, le GECU IA estime qu'une circulation non détectée du virus H5N1 HP dans l'avifaune sauvage d'Allemagne, de Pologne et de Roumanie est probable même si, en l'absence de preuve d'une circulation virale dans l'avifaune sauvage de ces pays, une autre origine ne peut être formellement exclue. Ni l'étendue, ni l'intensité de cette possible circulation ne peuvent être évaluées. L'absence d'identification d'oiseau(x) sauvage(s) infecté(s) par le virus H5N1 HP dans l'avifaune sauvage d'Allemagne, de Pologne et de Roumanie pourrait s'expliquer par une circulation virale à bas bruit, une baisse de la sensibilité de certaines espèces sauvages à la suite de l'acquisition d'une immunité naturelle et/ou une insuffisance de la pression de surveillance de l'avifaune sauvage.

Les grands mouvements migratoires automnaux sont achevés. Des déplacements importants d'oiseaux en provenance de l'est de l'Europe vers la France pourraient se produire à la faveur de conditions météorologiques défavorables en Europe Centrale ou Orientale, poussant les oiseaux en direction du sud-ouest. De telles conditions ne sont actuellement pas rencontrées ce qui rend la survenue de mouvements massifs de fuite d'oiseaux sauvages vers la France, comme cela avait été observé en janvier 2006, peu probable.

Compte-tenu du fait qu'aucun foyer n'a été notifié en Europe de l'Est et en Europe Centrale depuis trois semaines et étant donné les conditions météorologiques actuelles en Europe, le GECU IA estime que les conséquences potentielles de la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène en Europe Centrale et en Europe de l'Est sur le risque influenza en France sont limitées, bien que le déplacement erratique de quelques individus provenant de pays européens contaminés vers la France puisse se produire à tout moment.

## **3. Evaluation de la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène au Royaume-Uni**

S'agissant de la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène au Royaume-Uni, deux hypothèses principales relatives à la contamination des oiseaux de la réserve de d'Abbotsbury peuvent être envisagées. Les cygnes pourraient avoir été contaminés par des oiseaux infectés arrivés au Royaume-Uni en provenance d'Europe Centrale ou d'Europe de l'Est à la suite de déplacements provoqués ou non par la courte vague de froid ayant touché l'Europe à la mi-décembre 2007. On peut toutefois s'étonner qu'aucun cas n'ait été observé dans l'avifaune sauvage des pays potentiellement traversés par des oiseaux transitant entre l'Europe de l'Est et le Royaume-Uni. Leur infection pourrait également être révélatrice d'une circulation du virus H5N1 HP dans l'avifaune sauvage britannique. Une enquête épidémiologique est en cours.

Les cygnes tuberculés sont connus pour être de bons révélateurs d'une circulation du virus H5N1 HP d'origine asiatique car ils sont sensibles et bien visibles sur les étangs. La réserve d'Abbotsbury est caractérisée par un effectif et une densité très élevés de cygnes tuberculés. Dans cette réserve, le premier cygne infecté a été trouvé le 27 décembre 2007, soit, à la date de

*rédaction du présent avis, il y a près de trois semaines. Depuis lors, seuls trois autres cas ont été identifiés. D'autres cadavres de cygnes ont été retrouvés mais, d'après les informations communiquées par le Defra, ces oiseaux n'étaient pas infectés par le virus H5N1 HP. Compte-tenu de la sensibilité connue des cygnes tuberculés à l'infection par le virus H5N1 HP d'origine asiatique, ceci semble indiquer une faible pression infectieuse.*

*Les cygnes de la réserve d'Abbotsbury étant sédentaires, une introduction du virus H5N1 HP sur le territoire français à partir du foyer britannique pourrait se produire à la faveur de mouvements d'autres oiseaux sauvages infectés. La probabilité de mouvements d'oiseaux sauvages du Royaume-Uni vers la France est actuellement particulièrement faible. De brusques variations climatiques pourraient favoriser des déplacements importants d'oiseaux. Cependant, depuis l'identification des cygnes infectés, de telles variations ne se sont pas produites.*

*Au total, compte tenu des conditions météorologiques actuelles et des informations épidémiologiques disponibles à la date de rédaction du présent avis, le risque de diffusion du foyer de la réserve d'Abbotsbury est évalué comme peu important. Cependant, les départements côtiers français situés au regard du foyer britannique (la Seine-Maritime, le Calvados, la Manche, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor et le Finistère) sont, de par leur proximité géographique avec la réserve d'Abbotsbury, plus exposés au risque d'introduction d'oiseaux sauvages infectés à la suite d'éventuels déplacements erratiques.*

#### **4. Niveau de risque épizootique influenza en France**

*Considérant que les conséquences potentielles de la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène en Europe Centrale et en Europe de l'Est sont limitées et que le risque de diffusion du foyer d'IAHP à virus H5N1 identifié dans la réserve d'Abbotsbury est peu important, les membres du GECU IA réunis le 14 et le 16 janvier sont favorables à une régionalisation immédiate du niveau de risque épizootique influenza avec un niveau « modéré » pendant les prochaines semaines en Seine-Maritime et dans le Calvados, la Manche, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor et le Finistère et un niveau « faible » sur le territoire métropolitain, avec dérogation autorisant le transport d'appelants pour la chasse au gibier d'eau.*

*L'attention est attirée sur le fait que cette analyse est partagée par les membres du GECU IA ayant pu prendre part à l'ensemble de la réflexion collective ayant abouti au présent avis, un expert ayant proposé une analyse différente au stade des réflexions préliminaires. Compte-tenu de la situation originale de la réserve d'Abbotsbury et de l'identification très récente de ce foyer, cet expert estimait nécessaire de disposer de plus de recul pour pouvoir évaluer le risque de diffusion du foyer britannique et ses conséquences sur le risque influenza en France. Il était par conséquent défavorable à une régionalisation immédiate du risque épizootique influenza et recommandait que le niveau de risque épizootique influenza « modéré » et l'interdiction d'usage des appelants pour la chasse soient maintenus pendant environ trois semaines sur l'ensemble du territoire. Cet expert n'a pu, par la suite, ni confirmer ni infirmer sa position.*

*Par ailleurs, de façon générale, mais plus encore dans le contexte actuel où le virus H5N1 HP circule en Europe, il est nécessaire de considérer qu'un foyer d'IAHP peut apparaître dans l'avifaune sauvage n'importe où, n'importe quand, sur le territoire national. Pour cette raison, le GECU IA insiste (i) sur la nécessité de maintenir en permanence une surveillance passive suffisante de l'influenza aviaire dans l'avifaune sauvage (ii) sur l'importance d'une application stricte, quel que soit le niveau de risque épizootique influenza, des mesures de biosécurité nécessaires pour limiter les contacts directs ou indirects entre les volailles et les oiseaux vivant à l'état sauvage.*

### **Conclusions et recommandations**

*S'agissant du niveau de risque épizootique influenza en France, après analyse des éléments disponibles à la date de rédaction du présent avis sur la situation internationale de l'épizootie à virus H5N1 HP, les membres mobilisables du GECU IA réunis le 14 et le 16 janvier 2008 à l'Afssa et par moyens télématiques sont favorables à une régionalisation immédiate du niveau de risque épizootique influenza avec un niveau « modéré » pendant les prochaines semaines en Seine-Maritime, dans le Calvados, la Manche, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor et le Finistère et un niveau « faible » sur le territoire métropolitain, avec dérogation autorisant le transport d'appelants pour la chasse au gibier d'eau. Cependant, il est noté qu'au stade des réflexions préparatoires à cet avis, un membre du GECU IA a émis un avis défavorable à une régionalisation immédiate du risque épizootique influenza.*

*Le GECU IA rappelle avec force la nécessité, d'une part, de maintenir en permanence une surveillance passive de l'influenza aviaire dans l'avifaune sauvage suffisante et, d'autre part, l'importance d'une application stricte, quel que soit le niveau de risque épizootique influenza, des mesures de biosécurité nécessaires pour limiter les contacts directs ou indirects entre les volailles et les oiseaux vivant à l'état sauvage.*

*L'évolution défavorable des conditions météorologiques et/ou de la situation épidémiologique de l'influenza aviaire à virus H5N1 HP en Europe devrait conduire à la réévaluation du niveau de risque épizootique influenza en France.*

**Mots clés** : *influenza aviaire, avifaune sauvage, avifaune domestique, Allemagne, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni »*

### **Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments**

Tels sont les éléments d'analyse que l'Afssa est en mesure de fournir en réponse au premier point de la saisine de la Direction générale de l'alimentation (DGAI) du 11 janvier 2008 portant sur la réévaluation du niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire à la suite de l'identification d'un foyer d'IAHP à virus H5N1 dans l'avifaune sauvage au Royaume-Uni et sur un projet d'arrêté relatif aux niveaux de risque épizootique en raison de l'infection de la faune sauvage par un virus de l'influenza aviaire à caractère hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les oiseaux détenus en captivité. L'évaluation du projet d'arrêté fera l'objet d'un avis spécifique ultérieur (avis 2008-SA-0009) qui sera rendu avant le 22 janvier 2008.

La Directrice générale de l'Agence  
française de sécurité sanitaire des  
aliments

Pascale BRIAND